

Société

Grippe aviaire: Deux nouveaux cas détectés en Dordogne

o



Un panneau - MEHDI FEDOUACH / AFP

- Publié le 30.11.2015 à 20:50
- Mis à jour le 30.11.2015 à 21:36

Deux nouveaux cas de grippe aviaire ont été détectés en Dordogne, a annoncé ce lundi le gouvernement. Ces deux cas ont pu être détectés grâce au plan sanitaire d'urgence, a précisé le ministère de l'Agriculture.

Plan d'urgence activé

« Afin de protéger et limiter la propagation de la maladie à d'autres élevages d'espèces sensibles, les services du ministère de l'Agriculture procèdent actuellement à l'abattage de l'ensemble des animaux des élevages concernés et ont décidé la mise en place de mesures de biosécurité dans tout le département », précise le ministère dans un communiqué.

Le plan d'urgence a été activé le 25 novembre. La veille, le [premier cas de grippe aviaire H5N1](#) décelé dans l'Hexagone depuis 2007 avait été observé dans un élevage appartenant à des particuliers à [Biras](#), entre Périgueux et Brantôme.

>> A lire aussi : Une zone de surveillance de 10 km autour du foyer de grippe aviaire

Les résultats des prélèvements décidés dans le cadre du plan d'urgence « ont révélé la présence de souches d'influenza aviaire hautement pathogène pour les volailles dans deux élevages » et leur séquençage détaillé est en cours de réalisation par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Pas de risque pour l'homme

Le ministère de l'Agriculture a rappelé, dans son communiqué, « que l'influenza aviaire n'est pas transmissible à l'homme par la consommation de viande, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire ».

Après la détection de cas, le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll avait voulu rappeler que cet incident n'avait [pas de conséquence](#) sur les risques concernant la « consommation de volaille, des viandes de volaille ou de tout ce qui est issu des produits de la volaille »